

ARRIVÉE COURRIER
DEAL Guadeloupe

10 AOUT 2012

Ressources Naturelles



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

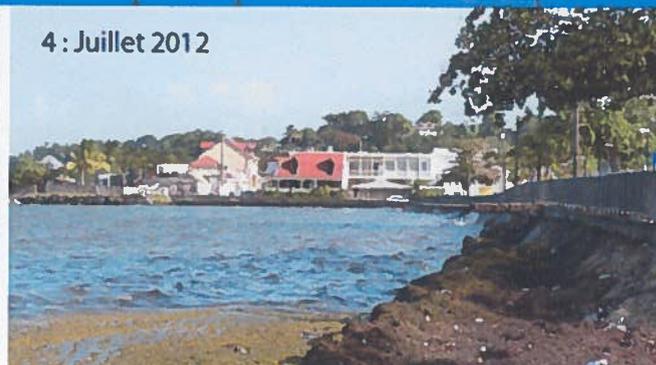
Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*



Aménagement du front littoral Nord de Petit-Bourg

PLACE SARRAULT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

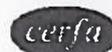


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :		Cadre réservé à l'administration	
Dossier complet le :		N° d'enregistrement :	
1. Intitulé du projet			
Aménagement du front littoral Nord de la Place Sarrault à Petit-Bourg.			
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire			
2.1 Personne physique			
Nom		Prénom	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale		SEMSAMAR - Maître d'ouvrage délégué pour la Ville de Petit-Bourg	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		Marie-Paule ROMANA	
RCS / SIRET	13_13_13_113_16_11_11_11_110_10_10_12_19_1	Forme juridique	Société Anonyme
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01			
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet			
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique		
10° g) Zones de mouillages et d'équipements légers	Création de 3 terrasses marines sur pieux Il s'agit d'un aménagement léger sur le Domaine Public Maritime		
4. Caractéristiques générales du projet			
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1			
4.1 Nature du projet			
Le projet consiste en le réaménagement du Boulevard Delgres-Schoelcher entre la ravine Onze Heures et l'ancienne prison. Cet aménagement se fait en lieu et place de l'existant sur un linéaire d'environ 150 m avec la création de 3 terrasses marines sur pieux qui surplombent le rivage sur une emprise respective de 283, 725 et 296 m ² soit un total de 1304 m ² .			
4.2 Objectifs du projet			
Il s'inscrit dans le Programme de Renouveau Urbain de Petit-Bourg et vise à offrir un lieu de vie (espace public) aux Petits-Bourgeois ouvrant la ville sur la mer et révélant les usages existants.			
4.3 Décrivez sommairement le projet			
4.3.1 dans sa phase de réalisation			
La structure des terrasses marines est composée de pieux forés remplis de béton sur lequel repose une ossature métallique en profilés reconstitués soudés protégés par galvanisation et peinture anticorrosive avec un patelage en bois exotique (IP).			
Le projet est prévu pour le deuxième trimestre de 2013.			
4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
Cet aménagement sera un véritable lieu de vie pour les Petit-Bourgeois, offrant un espace public ouvert sur le littoral.			

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime (Décret n°2004-308 du 29 mars 2004)

Dossier de Déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) - rubrique 4.1.2.0.

Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli -

Concession d'utilisation du DPM et Dossier de déclaration

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre, et dimension des terrasses marines	3 (283, 725 et 296 m ²)
surface DPM surplombée par les 3 terrasses	1304 m ²
Nombre de pieux et caractéristiques	20 d'un diam de 600 mm
emprise des pieux au sol	6 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

Place Sarrault -

Commune de Petit-Bourg

Coordonnées géographiques¹

opération - préciser les unités de mesure utilisées
Long. _____ Lat. _____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 61° 35' 25" O Lat. 16° 11' 31" N

Point d'arrivée :

Long. 61° 35' 25" 4 Lat. 16° 11' 36" N

Communes traversées :

Petit-Bourg

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Il s'agit de l'aménagement du front de mer littoral Nord de la Place Sarrault qui intègre la réalisation d'un espace ludique (jeux enfants, box commerciaux), d'une aire de stationnement de 10 places, d'une place de rassemblement "Tarene" (festivités, marchés puces, activités sportives), d'un espace de détente, d'un kiosque "ti lolo" et de l'office du tourisme.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se fait en lieu et place de la promenade Sarrault existante, espace public aménagé en surplombant le rivage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se trouve cartographié en zone UA du POS de la commune de Petit-Bourg qui correspondre "aux secteurs qui composent le centre-bourg dont les caractéristiques principales sont données par un bâti de formes traditionnelles et de densité moyenne, et aux secteurs de Bellevue qui résultent des actions de renouvellement et de développement urbains".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui - Petit-Bourg (97118) est une commune riveraine de la mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui - Le Plan de Prévention des Risques Naturels de Petit-Bourg est prescrit et approuvé par arrêté préfectoral n° 2002 - 709 du 30 mai 2002. Il est aujourd'hui en cours de
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	révision pour la prise en compte de l'aléa cyclonique.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non		Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non - Les impacts potentiels sur le milieu sont liés à l'emprise des pieux (6 m ² au sol) qui seront fixés à proximité de la ligne de rivage sur laquelle on retrouve de nombreux blocs entreposés. Les terrasses marines seront conçues en structure légère.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, Les pieux auront une emprise de 6 m ² sur le DPM.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui Le site se trouve en zone soumise à l'aléa cyclonique et à la submersion marine - La conception et le dimensionnement des aménagements tiennent compte de ces risques naturels.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
		Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui - Le projet entrainera la valorisation et le renforcement des espaces publics et des usages en lien avec le littoral ainsi que l'ouverture de la ville sur la mer.	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. La conception des terrasses marines leur donne une grande transparence vis à vis du milieu marin, laissant la libre circulation des eaux et des sédiments. Le choix porte sur des matériaux durables (bois...). L'impact sera essentiellement lié à la mise en place de 20 pieux qui auront une emprise totale de 6 m² (modification de l'occupation du sol).

Le milieu marin est au droit des aménagements prévus fortement anthropisé avec notamment la présence de blocs qui avaient servi à l'enrochement existant. Le milieu est aujourd'hui dégradé par les nombreux rejets d'eaux pluviales et usées soit directement au niveau de la jetée soit drainés par la ravine Onze heures. Les impacts potentiels, hormis la surface occupée par les pieux (6 m²), sont limités à la phase travaux et liés essentiellement au charriage des matières en suspension dans le milieu marin. Des mesures seront prises en phase de chantier visant à réduire ces impacts. D'autre part, le projet prévoit la reprise des réseaux EU et EP avec le transfert des effluents à la nouvelle STEP de Petit-Bourg (Saint-Jean), ce qui aura un impact positif sur la qualité de l'eau.

Les impacts potentiels et mesures envisagées seront étudiés spécifiquement dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu).

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Annexe 1
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Annexe 2
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Annexe 3
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Annexe 4

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 5 : Descriptif du Programme global de l'Aménagement de la Place Sarrauli sur la commune de Petit-Bourg (4.8 - Programme des Travaux)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Baie-Mahault

le, 6 août 2012

Signature

La Directrice Générale
de la Serisama

M.P. BELENUS-ROMANA





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734*01



N° 14752*01



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14752*01

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734*01

Personne physique

Nom **SEMSAMAR** Prénom

Adresse
Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social
Numéro Extension Nom de la voie
Parc d'Activités de la Jaille Bâtiment 2

Code postal **97 122** Localité **Baie-Mahault** Pays

Tél **0590 32 36 00** Fax **0590 90 77 24**

Courriel **glakhia@semsamar.fr**

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom **BELENUS-ROMANA** Prénom **Marie-Paule**

Qualité **Directrice Générale**

Tél **0590 60 68 37** Fax **0590 90 77 24**

Courriel **glakhia@semsamar.fr**

Annexe 1

Plan de situation

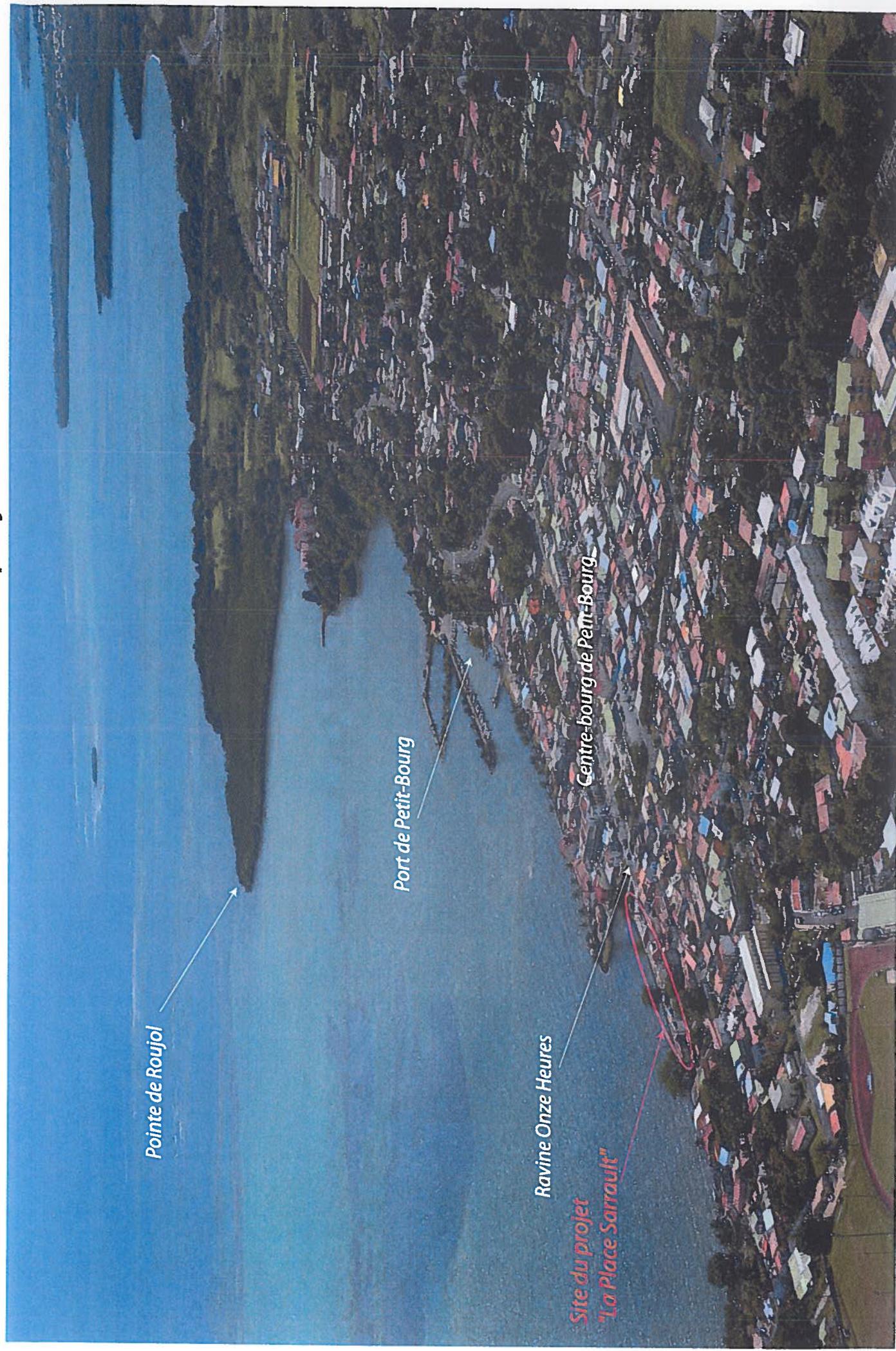
Annexe 1 : Plan de situation



Echelle 1 : 27.629 0 500 m

Source : IGN

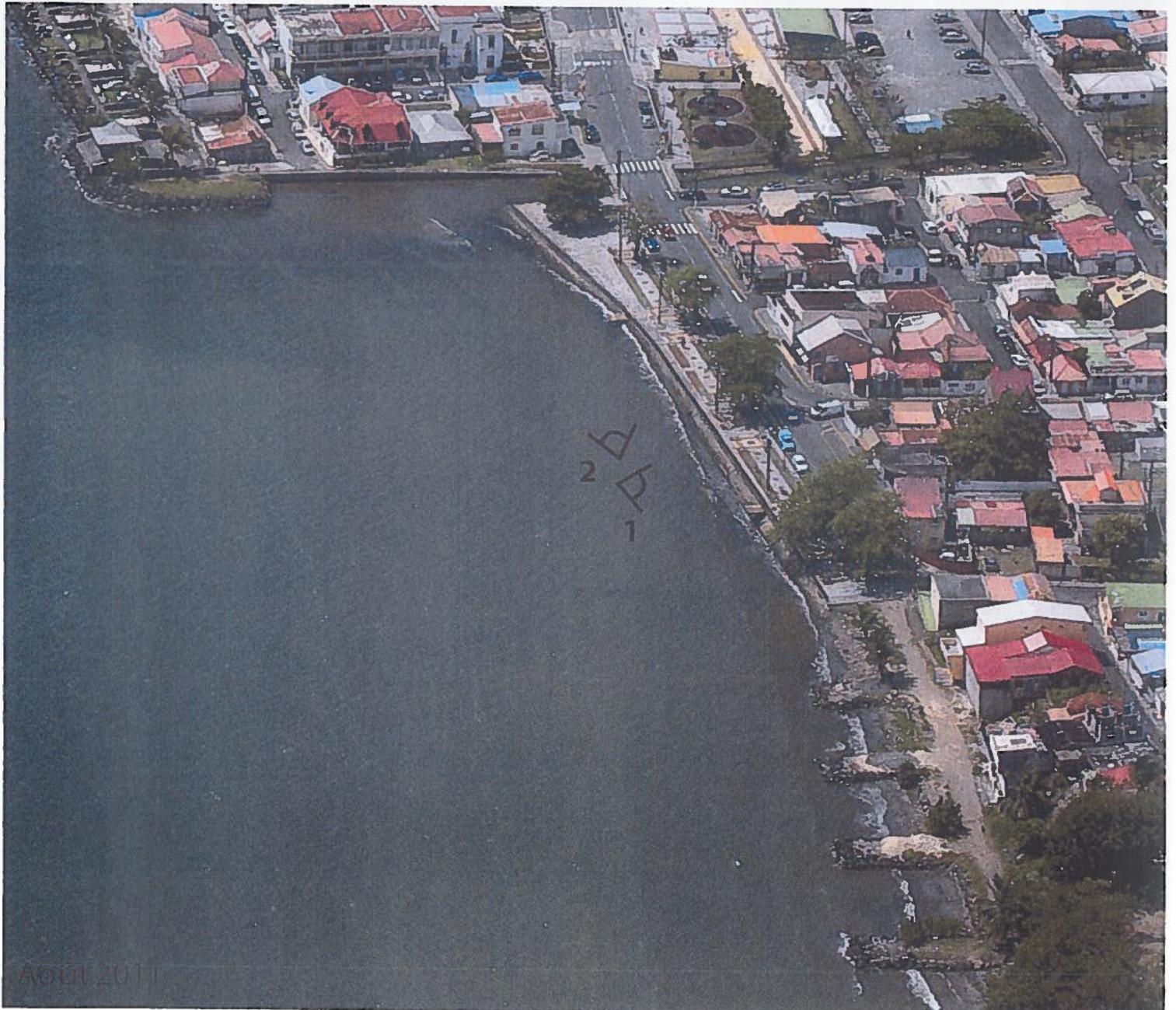
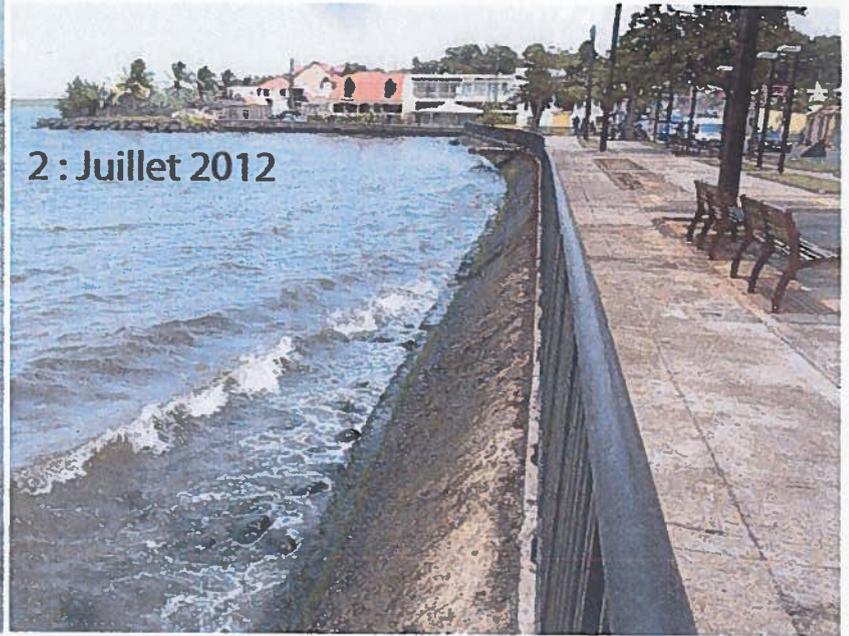
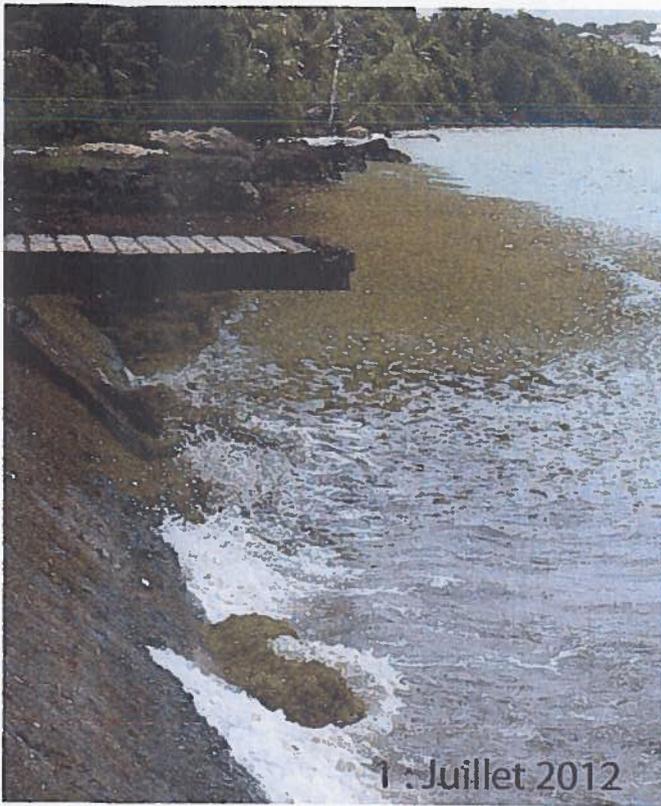
Situation du projet - Photo aérienne mars 2011



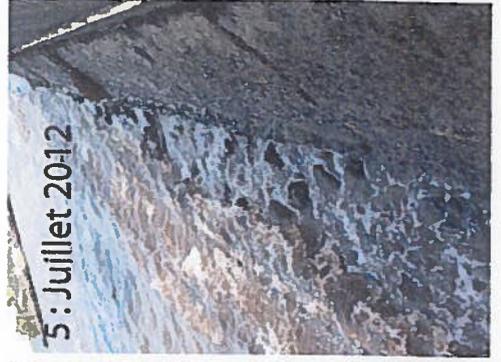
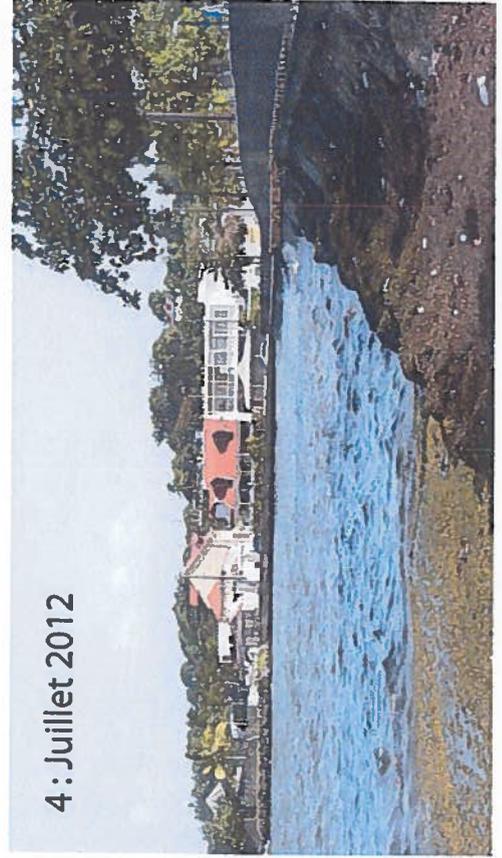
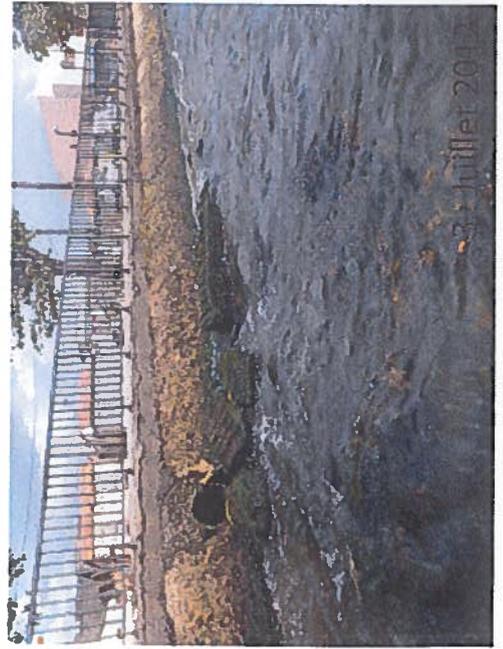
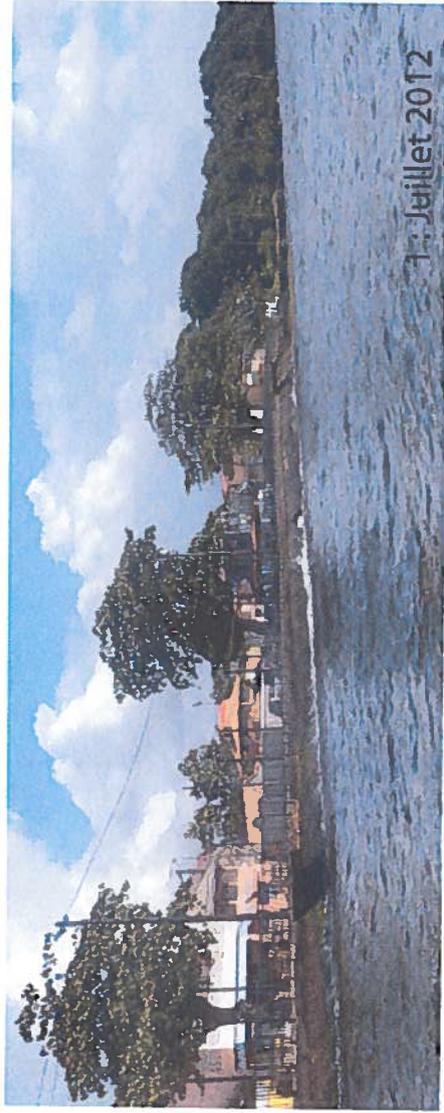
Annexe 2

Reportage
photographique

*Annexe 2 :
reportage photographique de la Place Sarrault*



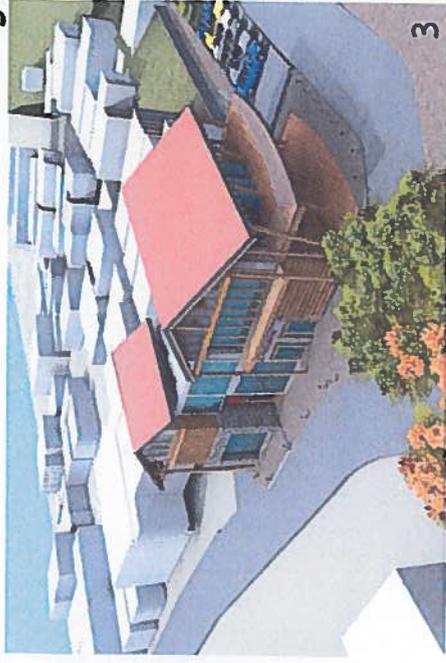
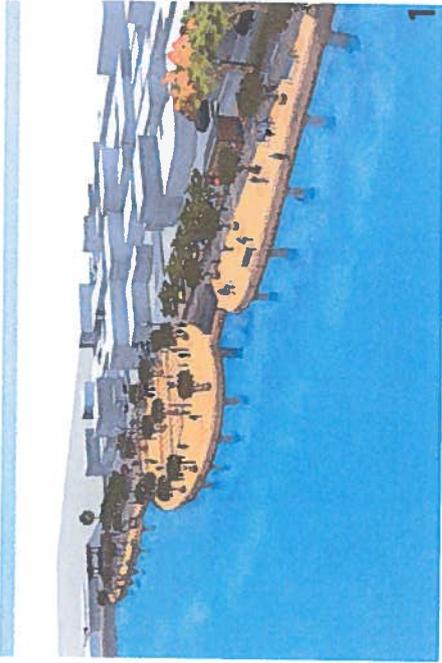
Reportage photographique: Place Sarrault



Annexe 3

Plan de masse et
perspectives

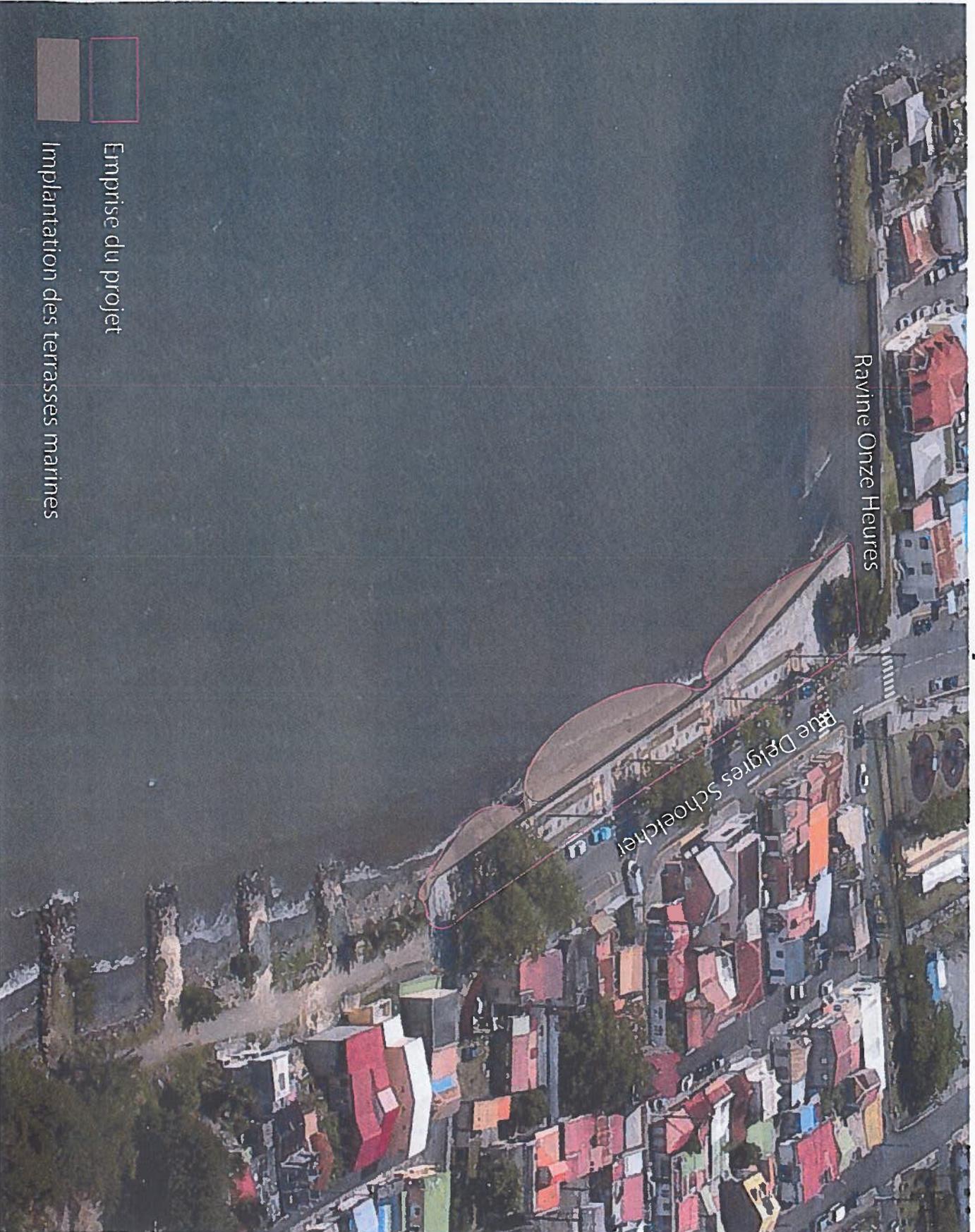
Plan de Masse et perspectives - Aménagement du front littoral Nord - la Place sarrault à Petit-Bourg



Annexe 4

implantation des
terrasses marines

Annexe 4 : Implantation des terrasses marines



Annexe 5

Synthèse

Les grandes lignes du projet

Aménagement de la place Sarrault. Petit bourg –

Objectif : Aménagement de la place Sarrault à Petit Bourg

- Limite d'intervention : depuis la ravine 11h jusqu'à l'ancienne prison.

SYNTHESE.

Les grandes lignes du projet :

L'objectif étant de :

- tourner la ville sur la mer en prenant en compte les usages du lieu et en apportant à ce front de mer une extension avec un large débord surplombant l'eau (surf: 1400m²); d'où l'idée d'une Arène , lieu de rassemblement et de manifestations culturelles ayant une emprise d'environ 700m² sur l'eau reposant sur des pieux maritimes.
- Réorganiser et re-calibrer la voie principale en boulevard urbain avec du stationnement le long de la voie Schoelcher. (20pl) et 1 emplacement bus.
- Créer des traversées douces en pavés de pierre aux intersections.
- De conserver et protéger les arbres existantes.
- De créer des espaces végétalisés par des jardinières arborées.

Dans la lignée de ce boulevard, nous proposons au carrefour entre espace routier et zone végétalisé (talus, arrière ville) de créer la maison du syndicat de la ville et un parking de 50 places. Cet équipement regroupera les services de l'office du tourisme tout en rappelant les ruines de l'ancienne prison.

Surfaces Total d'aménagement :

Aménagement : 2700m².

Stationnement : 50 places.

Surface ellipse total : 1000m². Soit 700 m² sur l'eau.

On distingue 4 secteurs :

-1- une zone ludique :

Principalement aménagé pour les familles et enfants.

Espace de jeux et de convivialité.

- Un kiosque « ti lolo » sera implantée et adossée au local edf.
- -création d'une passerelle enjambant la ravine 11h afin de fluidifier les circulations piétonnes sortant de la mairie vers la place. (zone 1- activités ludique)

Aménagement de la place Sarrault. Petit bourg –

2) La place du rassemblement

Espace de regroupement, de convivialité, de festivités, d'échanges.

Nous proposons l'idée d'une grande « Arène » surplombant la mer de forme elliptique et d'une surface tout confondu de 1000m².

Un espace entièrement dégagée lors des manifestations (carnavalesque, de marché nocturne.

Des ombrières seront prévus pour apporter une touche de fraîcheur à cette place.

Un muret banc sera réalisé en périphérie de l'arène afin de se réunir autour d'une scène centrale.

Temporairement, cette espace pourra servir d'espace d'exposition temporaire.

Des alimentations EDF et eau seront prévus.

3- L'office du tourisme, syndicat d'initiative de Petit-bourg.(env. 350m²)et la placette.

En fin de promenade, (sous les amandiers) nous proposons un agrandissement de la placette afin de créer une zone beaucoup plus ombragée équipée de banc. Cette zone de fraîcheur sera l'endroit idéale pour les seniors, le temps de prendre de l'air frais, de jouer au domino. Ou tout simplement de rien faire.

- un kiosque sera implanté à ce niveau. (glacier, ou autre produits locaux)

l'office du tourisme

Un vrai lieu d'information et d'accueil inspirée d'une architecture locale, caribéenne, en mettant en valeur l'ancienne prison.

Ce souvenir sera reconverti en une boutique de vente (ex de souvenir de petit bourg ou de présentation des produits locaux (rhum Montebello, figurine, fruits exotique)

Au RDC, 160m² des espaces d'accueil, d'exposition et des sanitaires PMR.

A l'étage, 160 m² l'administration, et un espace d'expo.

Sur l'ancienne prison, actuelle boutique, nous proposons l'aménagement d'une salle de réunion (40 m²) avec accès indépendant.